

Contribution à la future « Note de Politique Générale »

Principales recommandations politiques d'EDORA dans la perspective du nouveau Gouvernement fédéral

Août 2020

Contacts : falbitar@edora.be (0496/12.22.31), jdecrop@edora.be (0488/95.05.40) et emonami@edora.be (0478/300867)

Préambule

Au regard de l'impact économique inédit de la crise du COVID-19, EDORA¹ estime capital de tirer les leçons de cette pandémie en adoptant rapidement des mesures durables visant à limiter et prévenir de futures crises sanitaires, climatiques et socio-économiques en réorientant fondamentalement notre économie.

La crise sanitaire que nous connaissons a mis en avant l'importance d'éviter à tout prix de sous-investir dans les secteurs clés de notre économie, mais également la capacité des gouvernements à prendre des mesures fortes une fois au pied du mur et la nécessité d'évoluer vers une société plus résiliente, plus juste et préservant notre capital environnemental.

Dans ce cadre, EDORA estime important de :

- contribuer à relocaliser notre économie via des investissements profitant directement et durablement à l'économie locale, régionale et européenne ;
- intégrer une composante climatique forte dans toutes les politiques de relance.

Pour EDORA, il est essentiel de tendre le plus rapidement possible vers un système énergétique durable, décarboné, flexible et décentralisé, basé, à terme, sur un approvisionnement énergétique (quasi) exclusivement à base de sources renouvelables.

¹ EDORA est la fédération des acteurs et entreprises actifs dans les énergies renouvelables et les produits et services facilitant la transition énergétique. EDORA vise à atteindre un système énergétique 100% renouvelable. Dans le but de répondre aux enjeux climatiques et dans une approche de développement durable, EDORA plaide pour un développement des énergies renouvelables accéléré, équilibré, intégré et de qualité. EDORA agit pour que les énergies renouvelables contribuent efficacement à l'indépendance énergétique et la prospérité socio-économique.

Large accord relatif à une stratégie énergétique aux horizons 2025-2030-2040

EDORA rappelle l'importance de s'accorder sur une stratégie énergétique globale, assortie d'un scénario précis, concerté et intégré de développement des technologies énergétiques durables permettant d'offrir le cadre d'investissement le plus prévisible et clair possible pour les investisseurs dans la transition énergétique. A ce titre, il serait utile de se nourrir des enseignements des précédentes réflexions gouvernementales (ex : pacte énergétique interfédéral) afin de s'accorder sur un plan intégré et concerté reposant sur la mise en œuvre rapide de mesures visant à lever les contraintes au développement des filières renouvelables, des outils de flexibilité et de stockage durables.

- ➔ Une telle stratégie devrait être intégrée en prenant en considération **les interactions** entre les différents secteurs énergétiques et **concertée entre les différentes entités** du pays et **avec les pays voisins**. Il serait également essentiel qu'elle fasse l'objet d'un accord ralliant si possible une **large majorité parlementaire** (majorité des 2/3) afin de s'assurer de sa pérennité.
- ➔ La définition de cette stratégie est nécessaire à la clarification du **cadre d'investissement** pour un développement optimal des technologies durables facilitant la transition énergétique. Ceci passe par une **confirmation** définitive de l'échéancier de **sortie du nucléaire**, tout en évitant les investissements freinant l'atteinte à terme d'un système énergétique durable et neutre en carbone.
- ➔ Cette stratégie devra inclure une **série de mesures** permettant d'accélérer le développement équilibré des technologies renouvelables en Belgique (cf. ci-dessous), pilier essentiel pour le respect de l'Accord de Paris. Ceci passera par **la levée de contraintes aux développements d'énergie renouvelable onshore** et **par l'accélération de la deuxième phase de développement éolien offshore** en Belgique afin qu'elle contribue à la sécurité d'approvisionnement du pays dès l'hiver 2025-2026.

Un mécanisme CRM en soutien à la transition énergétique

Dans le cadre de la stratégie énergétique susmentionnée, il est fondamental que le mécanisme de soutien à la capacité visant à assurer la sécurité d'approvisionnement électrique du pays soutienne les objectifs de transition accélérée vers un système électrique 100% renouvelable.

- ➔ Il est ainsi essentiel que ce mécanisme minimise le recours aux combustibles fossiles en évitant autant que possible l'installation d'outils de production fossiles amenés à augmenter les émissions de gaz à effet de serre de notre système énergétique. A contrario, ce mécanisme devrait **faciliter le recours aux solutions durables** telles que les sources d'énergie renouvelable, le stockage (électrique et/ou thermique) et la flexibilité de la demande, notamment via des offres agrégées. La cogénération fossile de qualité pourrait également être soutenue temporairement dans une perspective de transition.
- ➔ Il est important de prévoir une **concertation** régulière avec les Régions (notamment pour la mobilisation du potentiel de flexibilité en basse et moyenne tensions), mais aussi avec nos pays limitrophes, dans le but de forger des **accords bilatéraux contraignants** concernant le partage des réserves opérationnelles et stratégiques.

- En tout état de cause, le **coût du mécanisme de soutien** à la capacité ne devra pas excéder la plus-value apportée par ledit mécanisme à la sécurité d’approvisionnement, sous peine de soit générer une surcapacité, soit grever les moyens qui devraient être alloués à la transition énergétique. A titre indicatif, la CREG a chiffré ce coût maximum à 100 millions €/an.

Vers un coût vérité pour toute forme de sources d’énergie – tax shift environnemental

Le fonctionnement actuel du marché ne permet pas à la plupart des technologies durables et renouvelables d’être compétitives, en raison notamment des subsides (passés et présents) aux énergies conventionnelles, d’une internalisation incomplète de leurs externalités ainsi que des infrastructures conçues pour les technologies du passé. Il est impératif de jeter les balises d’un mécanisme permettant de rectifier ces distorsions de marché en appliquant, pour chaque technologie, un « coût vérité » :

- **Mettre fin progressivement** à toute forme de soutien aux technologies polluantes et non durables (« **harmful subsidies** »). A titre d’exemples : voitures de société roulant aux carburants fossiles, cartes essences, carburant fossile professionnel, absence de taxation sur le kérozène, les billets d’avion et les services aéroportuaires, accises réduites sur le mazout de chauffage résidentiel et professionnel etc.
- **Intégrer le coût des émissions de CO₂** dans les tarifs et prix, via la mise en œuvre d’un shift fiscal environnemental dans les secteurs non couverts par le système européen d’échange de quotas d’émissions, c’est-à-dire :
 - en compensant la suppression des nombreuses subventions directes et indirectes accordées aux énergies fossiles par la diminution d’autres taxes et impôts (TVA sur les équipements et combustibles durables, réductions d’impôts conditionnelles sur les revenus) en lien avec les investissements et les achats courants dans l’utilisation rationnelle de l’énergie et les sources d’énergie renouvelable,
 - en instaurant temporairement des accises spéciales « Covid » modulables sur les combustibles et carburants fossiles, afin de ramener leurs prix de vente aux niveaux en vigueur avant le début de la crise, en affectant les recettes ainsi générées aux mesures de réorientation économique et de soutien aux ménages (énergétiquement) précarisés,
 - en majorant ensuite progressivement les accises sur les énergies fossiles y compris pour le mazout de chauffage, en fonction de leurs émissions de CO₂, tout en envisageant une compensation complète ou partielle de ces nouveaux prélèvements via une allocation universelle de transition au profit des ménages et par une diminution modulable des charges patronales des entreprises, en fonction de la part des ménages et des entreprises dans les recettes ainsi engrangées.
- Pérenniser l’absence d’accises sur les gaz et l’électricité carburants, uniquement pour autant qu’ils soient d’origine renouvelable, afin de limiter les risques financiers inhérents à l’installation d’unités de productions et de stations-services adaptées.

Levée de contraintes et soutien au développement des filières renouvelables

Afin d’accélérer le développement des filières renouvelables, le Gouvernement fédéral dispose de leviers permettant de lever certaines contraintes à l’installation des technologies renouvelables onshore et offshore.

En matière d'éolien onshore : le secteur est en proie à une insécurité juridique sans précédent et fait face à de multiples contraintes au développement et à l'installation des meilleures technologies disponibles en Belgique, ce qui augmente significativement le coût de la filière. Il est ainsi essentiel que les mesures suivantes soient prises :

- Diminution du délai des recours en annulation au Conseil d'Etat. L'UWE, la CCW, l'UPSI, Wallonie-Développement, la FEBEG et EDORA demandent à ce titre au Gouvernement fédéral l'établissement d'un **délai de rigueur de maximum 6 mois pour les recours en annulation au Conseil d'Etat**.
- Prise de mesures, en concertation avec les entités fédérées, afin de permettre l'installation éolienne dans certaines **zones d'entraînement militaire** actuellement interdites et propices à l'implantation d'éoliennes, moyennant l'affectation de zones de compensation à faible intérêt éolien pour les entraînements militaires
- Implication des différents ministres belges de l'Energie dans le long processus de « *Surveillance roadmap* » initié par **Skeyes** en vue d'analyser les possibilités d'atténuation de l'incidence éolienne sur les radars. Une telle implication sera de nature à favoriser la prise en compte des enjeux énergétiques du pays dans la recherche de la solution la plus adéquate.
- **Accès aux données cadastrales** devant être à nouveau rendu possible pour les développeurs de projets d'énergie renouvelable en facilitant la réalisation d'un protocole d'accord entre le SPF Finance et les acteurs du secteur des énergies renouvelables. Il en va de la poursuite des activités des développeurs d'énergie renouvelable, reconnues « d'intérêt général ».

L'augmentation de la proportion d'énergie renouvelable passe aussi par la prise de mesures visant à augmenter de manière sensible la proportion des sources d'énergies renouvelables dans le secteur des bâtiments, le secteur ferroviaire belge (SNCB, Thalys et Lineas) ainsi que dans la production et la consommation de combustibles gazeux.

- Intégration des renouvelables (PV, chaleur verte) dans tous **les bâtiments** relevant du fédéral, en commençant par la modernisation de grandes chaufferies au mazout des bâtiments publics.
- Interdiction échelonnée et dûment planifiée de la commercialisation (**normes de produits**) des appareils de chauffage les plus polluants (chaudières au mazout et certains appareils fonctionnant au gaz), en commençant par les chaudières au mazout à partir de 2025 (contre 2026 en Allemagne et 2022 en France).
- Des normes d'incorporation contraignantes, assorties de révisions périodiques transparentes et prévisibles, visant à augmenter progressivement la **part des renouvelables** dans la production et la consommation de **gaz** (en tenant évidemment compte d'une estimation réaliste du potentiel de production), comme c'est déjà le cas pour les carburants liquides.
- Concernant le recours de **nos chemins de fer** à une électricité 100% verte et belge
 - a. Lancer une étude sur faisabilité en vue d'un approvisionnement électrique 100% renouvelable et belge (+ petite flexibilité) à l'horizon 2030
 - b. Equiper tous les parkings de la SNCB de bornes de rechargement électrique
 - c. Multiplier les installations de panneaux PV et d'éoliennes sur tout le domaine d'Infrabel et de la SNCB (partout où c'est possible et où ça fait sens : toitures de gares et de dépôts, parkings, terrains inexploités, etc.)